

Avis de constitution

SOCIETE « AGRO - PLUS COTE D'IVOIRE » en abrégé « APCI »

Siège Abidjan Cocody Angré, Lot 10, Ilot 02

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 20/01/2024, et enregistrés au CEPICI le 29/01/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AGRO - PLUS COTE D'IVOIRE » en abrégé « APCI »

Objet : la production et la transformation agricole ;
- la commercialisation ;
- Le Commerce Général ;
- l'import et export. .Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 2,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan Cocody Angré, Lot 10, Ilot 02

Dirigeant(s) M MEITE ADAMA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-01112 du 05/02/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°06617/GTCA/RC/2024 du 05/02/2024

